

CONSEIL MUNICIPAL ST JUST SUR DIVE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 20H 30

ELUS : Lydia L'HERROUX, Philippe BOUSSAULT, Jean-Paul LOURADOU, Louis CHARRIER, Kessiah BEAUMONT, Jacques LAMBERT, Mickaël ROMARIE, Marie-Noëlle DUBOSC, Patrick VAQUIER.

Absents excusés : Patricia GABARD, Pascal VITRE

Secrétaire : DUBOSC Marie-Noëlle

Convocation du 14 septembre 2018

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion et signatures

1) MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une décision doit être prise concernant le projet de construction de toilettes pour les personnes à mobilité réduite pour la salle des fêtes, l'école et la mairie.

Après avoir examiné le nouveau projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réaliser les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes et de l'école.

2) SIEML – FONDS DE CONCOURS POINT LUMINEUX 50

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1 :

La commune de St Just sur Dive par délibération en date du 20 septembre 2018 décide de verser un fonds de concours de 75% pour l'opération suivante :

EP291-18-25 : « Pose câble d'alimentation pour le point lumineux 50.

- Montant de l'opération : 1 794,62 € Net de taxe,

- Taux du fonds de concours : 75 %

- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 345,97 € Net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Maire de la Commune de St Just sur Dive, le comptable de la Commune de St Just sur Dive, le président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3) ASSURANCES

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'appel d'offres auprès de 3 compagnies d'assurance, soit Groupama, AXA et SMACL pour une période de 3 ans du 1/01/2019 au 31/12/2021.

	Montant annuels
Groupama	5 259,24 €

AXA	3 240,59 €
SMACL	3 011,57 €

Après délibération, le conseil municipal autorise Mme le Maire à

- analyser les différentes propositions d'assurances
- signer l'offre la plus appropriée.

4) ARCHIVES DE LA MAIRIE

Mme le Maire présente le procès-verbal de l'inspection des archives de la commune effectuée le 26 juin dernier par Mme Marie-Paule SCHMIT, directrice adjointe des Archives Départementales du Maine et Loire.

Dans l'éventualité de la création d'une pièce pour les archives, l'aménagement peut être effectué en interne, formation sur les archives possible avec le CNFPT ou l'opération de traitement peut être réalisée par un archiviste.

Concernant la dernière solution, le travail est estimé à environ 3 semaines de travail qui pourrait être confiée à un archiviste professionnel proposé par les Archives Départementales représentant un coût mensuel d'environ 2700 € pour la commune.

Le sujet sera étudié lorsque la pièce des archives sera terminée. Le souhait de la commune serait d'avoir recours à un archiviste professionnel.

5) COMMERCE

5-1) LOYER DU COMMERCE

Mme le Maire informe le conseil municipal de la situation du commerce.

Le bail précaire se termine le 31/01/2019.

Lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, il avait été décidé de prolonger la gratuité du loyer du commerce jusqu'au 31/08/2018.

Après en avoir délibéré et considérant la situation actuelle du commerce, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la gratuité du loyer du commerce jusqu'à la fin du bail précaire au 31/01/2019.

5-2) ARMOIRE REFRIGEREE DU COMMERCE

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'armoire réfrigérée du commerce est actuellement hors-service.

Un devis de remplacement du compresseur pour l'armoire réfrigérée s'élève à 740,18 € TTC présenté par la société SDJ Froid de Thouars. Un devis a également été reçu de cette société pour l'achat d'une nouvelle armoire réfrigérée pour un montant de 1722,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite d'autres devis.

6) DELIBERATIONS FISCLAES

Madame le maire fait part aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'instituer des exonérations, abattements ou taxes par délibération avant le mois d'octobre 2018 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas instituer d'exonérations pour l'année 2019.

7) MARCHES PUBLICS DE PLUS 25 000 €

A compter du 1^{er} octobre 2018, les collectivités ont l'obligation de procéder à la mise en place de la dématérialisation des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

Tous les marchés dont le montant est supérieur à 25 000 € HT devront avoir leur dossier de consultation sur le profil acheteur de la Collectivité.

Plusieurs propositions ont été faites à la Mairie :

- **Médialex** : publication dans le Courrier de l'Ouest ou Ouest France) : annonces légales et formalités pour un montant à l'unité de 65 € HT (100% démat)

- **Anjournarchespublics.fr** proposé par l'AMF pour un forfait annuel de 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dématérialiser les marchés publics sur la plateforme « Médialex », pour une durée d'un an.

8) DEVIS DEFIBRILLATEUR

L'armoire du défibrillateur est cassée. Pour éviter que la porte s'ouvre toute seule quand le vent est important un ruban adhésif a été mis.

Les devis reçus pour l'achat d'une nouvelle armoire sont :

La société Cardiac Science : 315,00 € TTC

Urgence Secours Equipement : 566,40 € TTC

Les documents ont été donnés à Mickaël ROMARIE, pompier, pour qu'il puisse étudier les devis, la décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- CASVL – pôle habitat : Appel à manifestation d'intérêt

Les différentes animations proposées sont :

- des ateliers thématiques sur la qualité de l'air intérieur par la ventilation, sur le choix de son mode de chauffage, ...

- animation « traque aux watts »

Le conseil municipal n'est pas intéressé par cet appel à manifestation d'intérêt.

- Gendarmerie

Mme le Maire fait un compte rendu du rdv du 2 août 2018 avec la lieutenant Mme Line ROBIN de Montreuil-Bellay et le chef d'escadron M. BESSEAU.

Il est demandé que la lieutenant Line ROBIN vienne faire une présentation au conseil municipal lors de la prochaine réunion en novembre 2018

- Ecole : 33 élèves, la rentrée s'est bien passée, 2 classes : 12 en maternelle, 21 en primaire.
- Repas du conseil municipal : le 30 novembre 2018 à 20 h environ
- Papiers cadeaux : 1^{er} décembre 2018 à 14 h
- Vœux du personnel : 14 décembre 2018 à 18 h 30
- Vœux du Maire : 13 janvier 2019 à 11 h
- Repas des aînés : 28 avril 2019.